

Forêt, occupation et utilisation

La forêt du Québec dans le monde

Les forêts mondiales couvrent 40 Mkm², le Canada en compte 3,1 Mkm², soit près de 8 %. Le Québec est couvert par 761 100 km² de forêt¹, soit respectivement près de 2 % des forêts mondiales et près de 25 % des forêts canadiennes².

Les zones de végétation au Québec

Le territoire québécois couvre trois zones de végétation : la zone tempérée nordique, dominée par des forêts feuillues et mixtes, la zone boréale, caractérisée par des forêts de conifères et la zone arctique, marquée par une végétation arbustive et herbacée. Le tableau 1 indique leur représentativité. La figure 1 illustre ces zones de végétation, leur subdivision en six sous-zones et en dix domaines bioclimatiques.

Tableau 1. Représentativité des zones de végétation et des domaines bioclimatiques³

Zones	Superficie (km ²)	%	Sous-zones	%	Domaines bioclimatiques	%
Arctique	236 000	15,6	Toundra arctique	15,6	Toundra arctique herbacée	13,1
					Toundra arctique arbustive	2,5
Boréale	1 068 400	70,6	Toundra forestière	14,3	Toundra forestière	14,3
					Pessière à lichens	19,8
			Forêt boréale continue	36,4	Pessière à mousses	27,2
					Sapinière à bouleau blanc	9,2
Tempérée nordique	209 700	13,8	Forêt mixte	6,5	Sapinière à bouleau jaune	6,5
					Forêt décidue	7,3
			Érablière à tilleul	2,0		
			Érablière à caryer cordiforme	1,0		
Total	1 514 100	100				

Les domaines bioclimatiques

Le Québec compte dix domaines bioclimatiques, dont quatre dans sa partie septentrionale : la toundra herbacée, la toundra arbustive, la toundra forestière et la pessière à lichens qui ne sont pas comptabilisés dans la superficie de la forêt du Québec.

¹ Même davantage si les parties de la taïga et de la toundra forestière occupées par de la forêt dans les sites abrités étaient considérées. La FAO définit une forêt comme étant « des terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectare avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de 10 %, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ » <http://www.fao.org/docrep/006/ad665e/ad665e06.htm> (consulté le 10 septembre 2015).

² MFFP (2015). Ressources et industries forestières. Portrait statistique, édition 2015, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

³ Les eaux à l'intérieur des terres sont incluses, mais le fleuve Saint-Laurent en aval de la pointe est de l'île d'Orléans est exclu (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Portrait statistique 2015). <https://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/inventaire/inventaire-zones-carte.jsp> (consulté le 26 août 2015).

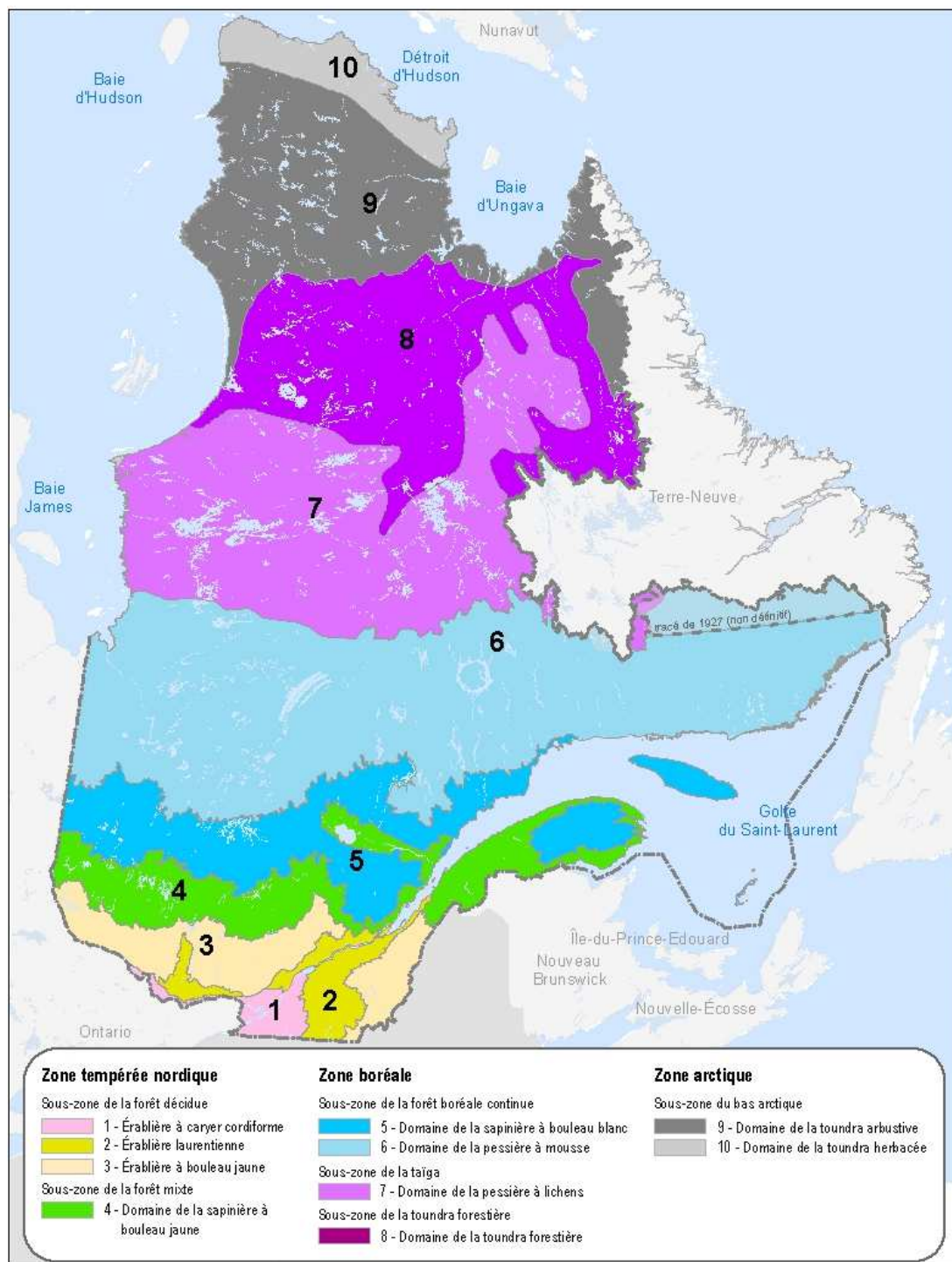


Figure 1. Zones, sous-zones de végétation et domaines bioclimatiques⁴

⁴ <http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/portrait-statistique-2015.pdf> (consulté le 14 septembre 2015).

Un domaine bioclimatique est un territoire caractérisé par la nature de la végétation qui, à la fin des successions végétales, couvre les sites où les conditions pédologiques, de drainage et d'exposition sont moyennes (sites mésiques). L'équilibre entre la végétation et le climat est le principal critère de distinction des domaines bioclimatiques. Leurs limites ont été révisées par le Comité sur la carte des régions écologiques, qui a défini le nouveau système de classification écologique du territoire, en 1998.

La forêt québécoise continue est présente seulement dans les parties méridionale et centrale, où il y a six domaines bioclimatiques : la pessière à mousses, la sapinière à bouleau blanc, la sapinière à bouleau jaune, l'érablière à bouleau jaune, l'érablière à tilleul et l'érablière à caryer cordiforme. Certains de ces domaines sont subdivisés en sous-domaines, car la végétation y présente des différences qui reflètent celles du régime de précipitations.

La forêt boréale continue

- Le domaine de la pessière à mousses s'étend approximativement jusqu'au 52^e parallèle et sa limite nord coïncide avec celle de la forêt boréale continue. Le couvert forestier est nettement dominé par l'épinette noire qui peut former des peuplements purs mais qui s'associe aussi avec des espèces comme le pin gris, le sapin baumier, le bouleau blanc ou le peuplier faux-tremble.
- Le domaine de la sapinière à bouleau blanc occupe le sud de la forêt boréale. Il est dominé par des peuplements de sapin et d'épinettes mélangés à du bouleau blanc. Des peuplements d'épinettes, de pin gris et de mélèze parfois accompagnés de bouleau blanc et de peuplier faux-tremble y sont fréquents.

La forêt mixte

- Le domaine de la sapinière à bouleau jaune représente une zone de transition entre la forêt feuillue et la forêt boréale. Il est dominé par des peuplements mixtes de bouleau jaune et de résineux, comme le sapin baumier, l'épinette blanche et le thuya occidental. L'érable à sucre est présent dans la partie sud de ce domaine.

La forêt feuillue

- Le domaine de l'érablière à bouleau jaune, où le bouleau jaune accompagne l'érable à sucre, comprend également le hêtre à grandes feuilles, le chêne rouge et la pruche du Canada qui atteignent la limite septentrionale de leur aire de distribution. Des peuplements de pin blanc et de pin rouge s'y retrouvent également.
- Le domaine de l'érablière à tilleul comprend des espèces telles que le tilleul d'Amérique, le frêne d'Amérique, l'ostryer de Virginie, le cerisier tardif et le noyer cendré qui accompagnent l'érable à sucre. Le chêne rouge est également présent.
- Le domaine de l'érablière à caryer cordiforme renferme la végétation la plus méridionale du Québec et plusieurs espèces telles que le caryer cordiforme, le caryer ovale, le micocoulier occidental, l'érable noir, le chêne bicolore, l'orme de Thomas et le pin rigide sont à la limite septentrionale de leur aire de distribution. L'érable à sucre domine les forêts feuillues en fin de succession. Le sapin baumier et les épinettes sont aussi présents.

Les modes de tenure de la forêt au Québec

Le territoire du domaine de l'État couvre 1 372 021 km² (91,6 %), les terres privées 116 398 km² (7,8 %) et le territoire fédéral 9 334 km² (0,6 %)⁵. La figure 2 illustre cette répartition pour la superficie située au sud de la limite nordique d'attribution des bois, appelée parfois *forêt publique* ou *forêt du domaine de l'État* ou encore *territoire public*.

⁵ MFFP (2015). Ressources et industries forestières. Portrait statistique, édition 2015, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

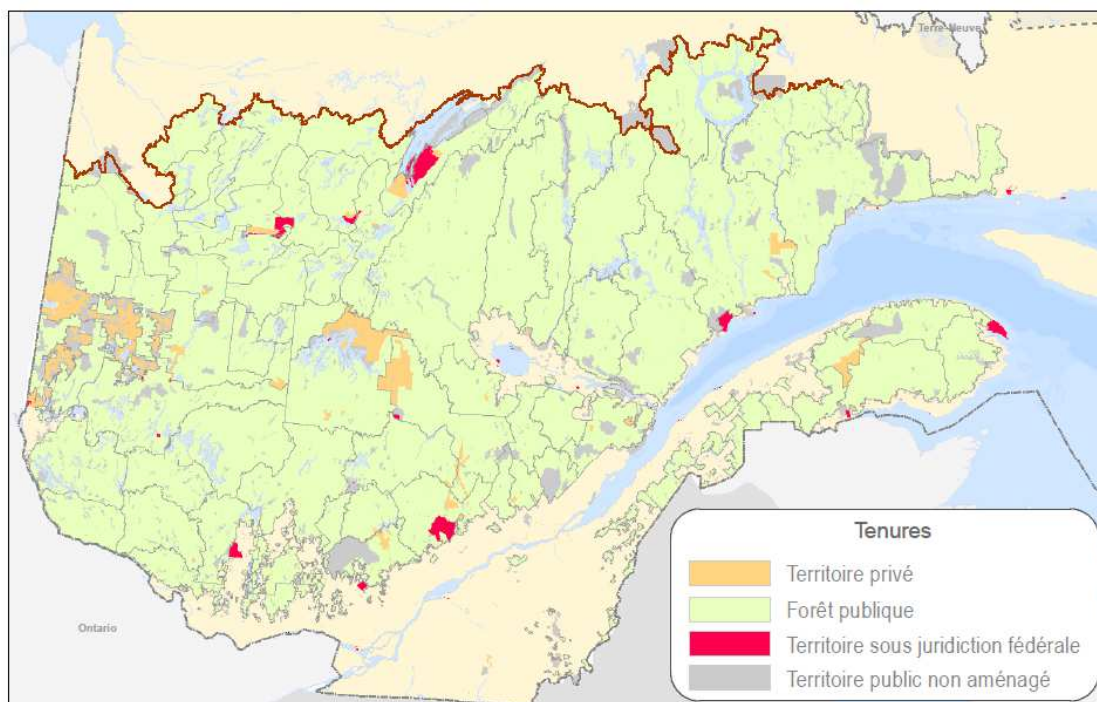


Figure 2. Les tenures⁶

Forêt publique aménagée en 2015	Nombre	Superficie (km ²)
Unités d'aménagement	71	451 228
Territoires forestiers résiduels	97	30 471

La forêt publique

La forêt publique est subdivisée en deux catégories : les unités d'aménagement et les réserves forestières, maintenant appelées *territoires forestiers résiduels*.

Il y avait 74 unités d'aménagement forestier lors de la période 2008-2013. Quelques-unes ont été fusionnées ou redécoupées de sorte qu'il y en a 71 depuis le 1^{er} avril 2015. D'ailleurs, le calcul des possibilités forestières 2015-2018 a été réalisé sur ces 71 unités d'aménagement.

Les réserves forestières ou territoires forestiers résiduels sont subdivisés en deux catégories basées sur leur mode de gestion : les ententes de délégations de gestion⁷ et les conventions de gestion territoriale. Les forêts d'enseignement et de recherche font également partie des territoires forestiers résiduels. Le Forestier en chef a déterminé les possibilités forestières de la période 2008-2013 pour 97 réserves forestières. Une révision de celles-ci, entreprise en 2014, a conduit à une nouvelle détermination en 2015 qui sera en vigueur jusqu'en 2020.

La forêt privée⁸

Avec ses 133 700 propriétaires, la superficie forestière productive de la forêt privée est de 66 620 km². Les 17 Agences de mise en valeur se partagent l'administration des programmes de mise en valeur des forêts privées établis par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Treize Syndicats ou Offices

⁶ Source : Bureau du forestier en chef.

⁷ Les ententes de délégations de gestion remplacent les Conventions d'aménagement forestier qui ont été résiliées en 2013.

⁸ Source : Fédération des producteurs forestiers du Québec. <http://www.foretrivee.ca/wp-content/uploads/2015/09/La-foret-privee-chiffree.pdf> (consulté le 28 septembre 2015).

de producteurs de bois sont responsables de la mise en marché des bois pouvant être récoltés par plus de 33 600 propriétaires (en 2014) ayant le statut de producteur forestier. La superficie forestière enregistrée par ces derniers représente plus de 40 % de la forêt privée du Québec.

En moyenne, depuis 2002, la valeur des produits extraits de la forêt privée dépasse les 500 M\$. Le bois livré aux usines de transformation des produits forestiers compte pour 51 % de la valeur de la production. De plus, elle fournit 31 % des produits de l'érable, 13 % du bois de chauffage et 5 % des arbres de Noël cultivés au Québec (Enjeu 17).

Les régions forestières et les régions administratives

Le gouvernement du Québec a subdivisé le territoire en 17 régions administratives. Au 1^{er} avril 2015, à des fins de gestion interne, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) considérait 13 régions subdivisées en 37 unités de gestion.

En général, les limites des régions administratives ne coïncident pas avec les limites des unités d'aménagement (figure 3). De plus, comme ces limites changent avec le temps, il devient difficile de comparer divers paramètres entre chaque période. Ainsi, à la fin de la période 2000-2008, le territoire forestier était subdivisé en 121 aires communes réparties dans les régions forestières. Pour 2008-2013, le territoire était subdivisé en 74 unités d'aménagement forestier réparties dans ces mêmes régions. Pour le présent Bilan, la subdivision en vigueur depuis 2015 est utilisée soit, 71 unités d'aménagement dans 13 régions.

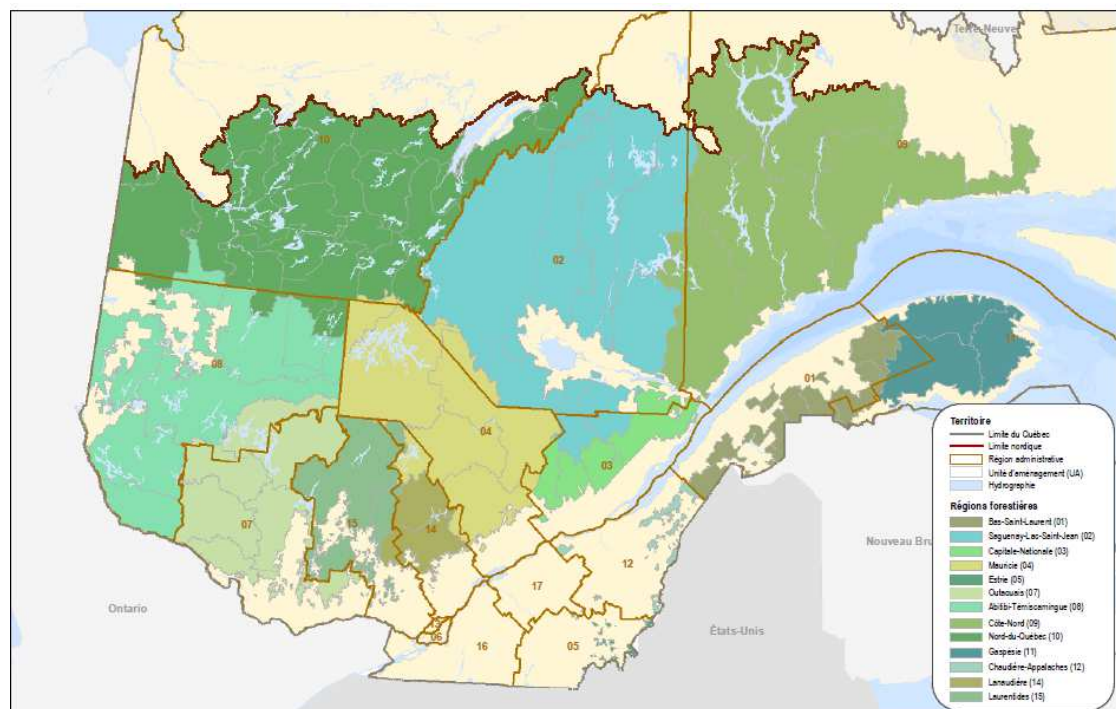


Figure 3. Les régions administratives et les régions forestières du MFFP⁹

⁹ Source : Bureau du forestier en chef.

En 2002, l'établissement par le gouvernement du Québec de la limite nordique d'attribution des bois a soustrait de l'aménagement forestier une partie appréciable de la forêt boréale, de l'ordre de 100 000 km², particulièrement dans le domaine de la pessière à mousses¹⁰ (figure 4).

Ainsi, près de 58,2 % de la forêt boréale continue (320 694 km²) est localisé à l'intérieur des unités d'aménagement. Le comité scientifique, chargé d'examiner la limite nordique des forêts attribuables, a publié son rapport en 2014¹¹. Sur la base des recommandations du rapport, le Ministère pourrait apporter, le cas échéant, des modifications au tracé actuel de la limite nordique à des fins d'aménagement forestier.

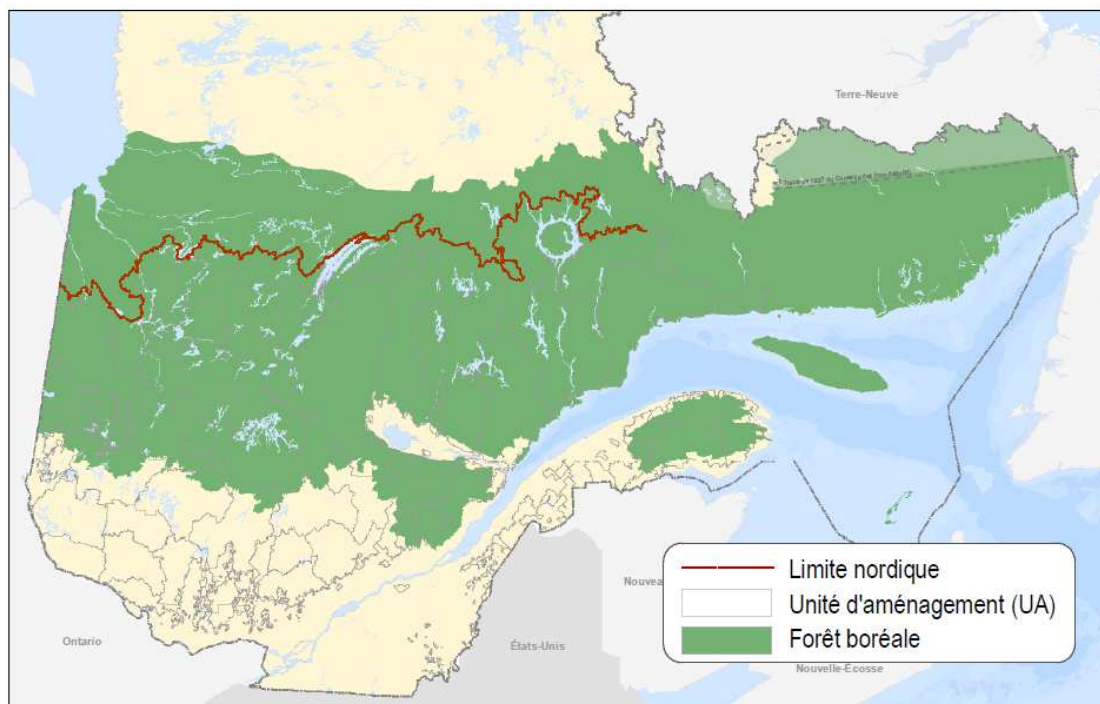


Figure 4. Forêt boréale et limite nordique d'attribution des bois¹²

Les inventaires forestiers

Depuis le début des années 1970, la forêt du Québec fait périodiquement l'objet d'inventaires forestiers systématiques. Ceux-ci permettent d'estimer la superficie des peuplements forestiers (Enjeu 9) et le volume de bois sur pied (Enjeu 10) qu'ils contiennent ainsi que d'en suivre l'évolution. Jusqu'à maintenant, la Direction des inventaires forestiers du Ministère a complété trois inventaires forestiers. Le 4^e inventaire est en cours depuis 2002 et le 5^e a débuté en 2015¹³.

Les deux premiers inventaires comportaient uniquement des caractéristiques forestières, tandis qu'à partir du 3^e inventaire, certains paramètres écologiques ont commencé à être pris en compte (dépôts de surface, classes de drainage et types écologiques). C'est à partir de ce moment que l'inventaire est devenu « écoforestier ».

¹⁰ Gagnon, R. H., H. Morin, D. Lord et C. Krause (2004). *L'aménagement durable des forêts d'épinette noire du Centre du Québec, un défi que les chercheurs sont prêts à relever*, mémoire présenté à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Laboratoire d'écologie et de physiologie végétale, Université du Québec à Chicoutimi, mai 2004, 18 p.

¹¹ <http://www.mfp.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-limite-nordique-forets.jsp> (consulté le 2 août 2015).

¹² Source : Bureau du forestier en chef.

¹³ À noter qu'il s'agit de la première année de contrat de cartographie (Outaouais (07) et une partie de la Capitale-Nationale (03)). Les premières photos acquises datent de 2014, le premier sondage sera fait en 2017 et la première livraison de l'ensemble des données en 2018.

Inventaire écoforestier intensif et extensif

Le Québec est subdivisé en deux grandes zones d'inventaire (figure 5). La première, dite « zone d'inventaire intensif », couvre la portion méridionale de la province. Des inventaires périodiques y sont réalisés depuis 1970 autant dans la forêt publique que privée. Cet inventaire a pour but de fournir les connaissances nécessaires pour assurer un aménagement durable de la forêt. Il couvre les 71 unités d'aménagement, les territoires forestiers résiduels ainsi que ceux des Agences de mise en valeur des forêts privées.

Depuis 2005, le Ministère réalise un inventaire écoforestier nordique de façon extensive au nord du 52^e parallèle afin de répondre aux besoins de développement économique, social et environnemental de ce territoire¹⁴. Les informations recueillies lors de cet inventaire permettent aussi de caractériser le milieu biophysique et les écosystèmes forestiers.

Superficie des zones d'inventaire

Zones	Superficie (km ²) ¹⁵
Inventaire intensif	591 549
Inventaire extensif	638 882
Non inventoriée ¹⁶	267 322
Total	1 497 753



Figure 5. Les zones d'inventaire¹⁷

La superficie couverte par la zone d'inventaire intensif est illustrée à la figure 6. Les 71 unités d'aménagement sont également représentées de même que la couverture des données du 3^e (1990-2002) et du 4^e inventaire (1996-2011) utilisées pour le Bilan 2008-2013. Environ 73 % des données proviennent du 4^e inventaire et 27 % du 3^e inventaire forestier.

¹⁴ Un programme d'inventaire écoforestier nordique (PIEN) a été défini spécifiquement pour le territoire situé entre la limite nord de la zone d'aménagement et la latitude 53°Nord, ainsi que pour une grande portion de la Moyenne-Côte-Nord et de la Basse-Côte-Nord. Le PIEN s'est échelonné sur une période de cinq ans, soit de 2005 à 2009. Il comprenait, pour une portion donnée du territoire, une première année de cartographie, suivie d'une seconde consacrée au mesurage de placettes. Le programme a aussi permis de compléter la cartographie des districts écologiques et des unités de paysage régional.
http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/annexe_2-programme-acquisition-connaissances.pdf (consulté le 10 septembre 2015).

¹⁵ Superficie continentale.

¹⁶ Principalement la zone arctique.

¹⁷ <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/inventaire/inventaire-quebec-meridional.jsp> (consulté le 21 septembre 2015).

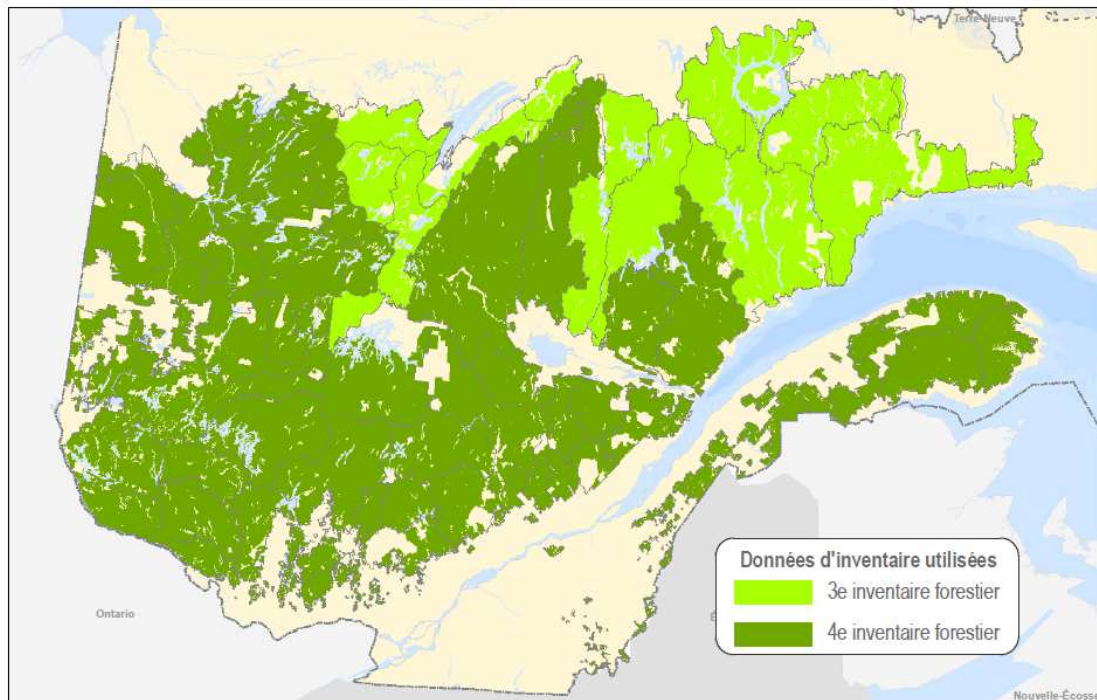


Figure 6. Inventaires écoforestiers utilisés par unité d'aménagement dans le cadre du Bilan 2008-2013¹⁸

Description sommaire de la forêt publique

La carte relative au 4^e inventaire (1996-2011) de la Direction des inventaires forestiers devrait être complétée en 2018, mais couvre déjà 73 % de la forêt publique. Étant une source d'information de grand intérêt pour visualiser les changements dans la composition de la forêt, cette couche a donc été utilisée lorsque disponible. À défaut, la carte du 3^e inventaire (1990-2002) comble le 27 % manquant.

Le couvert résineux domine toujours dans la forêt publique du Québec. Globalement, les variations de la superficie entre l'information de la carte forestière 1970-1979 et de la carte écoforestière la plus récente disponible (3^e ou 4^e inventaire) montrent que le couvert résineux domine toujours mais que cette dominance s'est atténuée. La superficie des peuplements résineux de 7 mètres et plus diminue de 21 %, principalement au profit des peuplements mixtes et feuillus (moyenne pondérée des tableaux 2 et 3). L'augmentation des jeunes peuplements (moins de 7 mètres) signale un rajeunissement de la forêt.

¹⁸ Source : Bureau du forestier en chef - Compilation interne.

Données du 3^e inventaire forestier (1990-2002)

Le tableau 2 et la figure 7 montrent le portrait de la superficie couverte par le 3^e inventaire écoforestier. Elle couvre près de 10 Mha dans la forêt boréale du Nord-du-Québec (10), du Saguenay–Lac-Saint-Jean (02) et de la Côte-Nord (09).

Tableau 2. Variation de la superficie (ha) des types de couvert entre 1970 et 2002 pour la portion où la cartographie du 4^e inventaire n'est pas disponible¹⁹

Type de couvert	1970-1979	1980-1989	1990-2002	Écart 1990-2002 vs 1970-1979	
Résineux	6 078 700	5 927 400	5 560 800	(517 900)	-9 %
Mixte	676 700	577 100	538 400	(138 300)	-20 %
Feuillu	131 000	132 400	125 300	(5 700)	-4 %
Moins de 7 mètres	1 484 700	1 427 900	1 693 200	208 500	14 %
Non forestier et improductif	1 628 000	1 934 300	2 081 400	453 400	28 %
TOTAL	9 999 100	9 999 100	9 999 100		

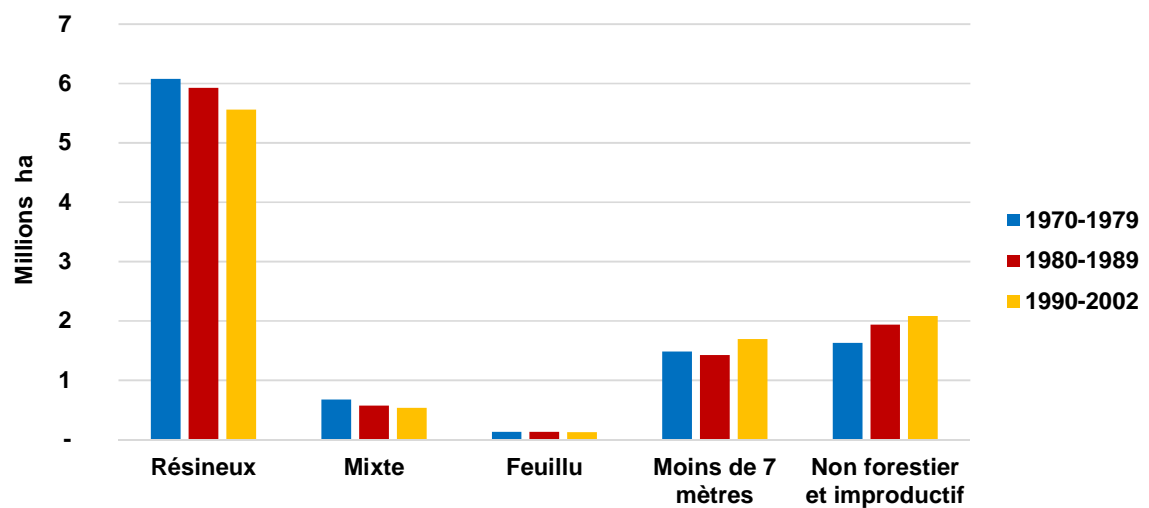


Figure 7. Variation de la superficie (Mha) des types de couvert entre 1970 et 2002 pour la portion où la cartographie du 4^e inventaire n'est pas disponible²⁰

¹⁹ Source : Bureau du forestier en chef - Compilation interne.

²⁰ Source : Bureau du forestier en chef - Compilation interne.

Données du 4^e inventaire forestier (1996-2011)

Le tableau 3 et la figure 8 montrent le portrait de la superficie couverte par le 4^e inventaire écoforestier. Elle couvre plus de 27,6 Mha.

Tableau 3. Variation de la superficie (ha) des types de couvert entre 1970 et 2011 pour la portion où la cartographie du 4^e inventaire est disponible²¹

Type de couvert	1970-1979	1980-1989	1990-2002	1996-2011	Écart 1996-2011 vs 1970-1979	
Résineux	11 114 100	9 775 900	8 737 100	8 045 000	(3 069 100)	-28 %
Mixte	5 128 700	5 087 900	5 577 100	6 070 100	941 400	18 %
Feuilleux	2 814 400	3 649 800	3 400 800	2 902 900	88 500	3 %
Moins de 7 mètres	4 648 700	4 745 900	5 770 800	6 540 400	1 891 700	41 %
Non forestier et improductif	3 916 500	4 362 900	4 136 600	4 064 000	147 500	4 %
TOTAL	27 622 400	27 622 400	27 622 400	27 622 400		

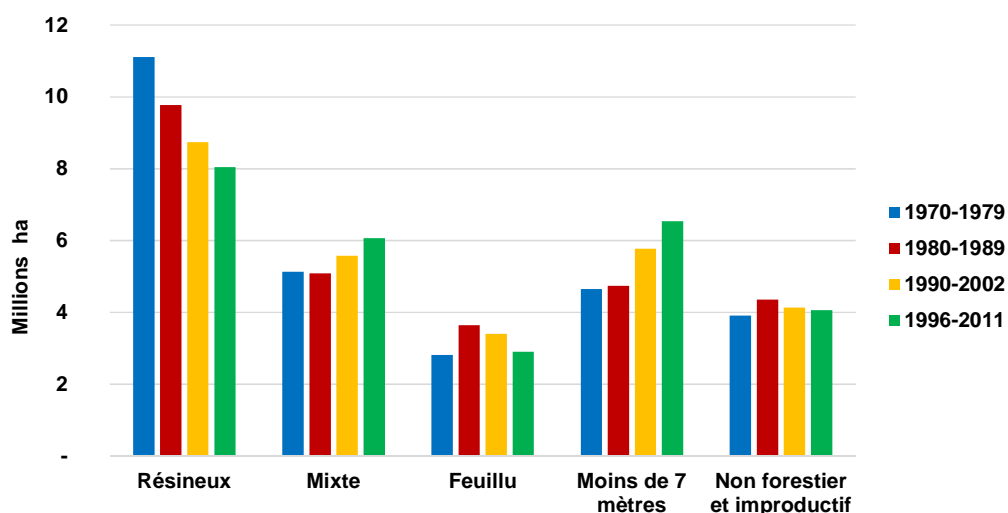


Figure 8. Variation de la superficie (Mha) des types de couvert entre 1970 et 2011 pour la portion où la cartographie du 4^e inventaire est disponible²²

Les unités d'aménagement

Le territoire forestier du domaine de l'État est subdivisé en 71 unités d'aménagement (tableau 4) pour lesquelles le Forestier en chef détermine les possibilités annuelles de récolte de la matière ligneuse. Ces évaluations servent à attribuer les garanties d'approvisionnement aux industriels forestiers. Ce territoire est majoritairement situé au sud du 52^e parallèle et couvre 45,1 Mha (figure 9).

²¹ Source : Bureau du forestier en chef - Compilation interne.

²² Source : Bureau du forestier en chef - Compilation interne.

Tableau 4. Unités d'aménagement par région

Régions forestières	Unités d'aménagement								
Bas-Saint-Laurent (01)	011-51	011-52	012-51	012-52	012-53	012-54			
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	022-51	023-51	023-52	024-51	024-52	025-51	027-51		
Capitale-Nationale (03)	031-51	031-52	031-53	033-51					
Mauricie (04)	026-51	041-51	042-51	043-51	043-52				
Estrie (05)	051-51								
Outaouais (07)	071-51	071-52	072-51	073-51	073-52	074-51			
Abitibi-Témiscamingue (08)	081-51	081-52	082-51	083-51	084-51	084-62	086-51		
Côte-Nord (09)	093-51	093-52	094-51	094-52	095-51	097-51			
Nord-du-Québec (10)	026-61	026-62	026-63	026-64	026-65	026-66	085-51	085-62	086-52
	086-63	086-64	086-65	086-66	087-51	087-62	087-63	087-64	
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	111-61	112-62	112-63						
Chaudière-Appalaches (12)	034-51	034-53	035-51						
Lanaudière (14)	062-51	062-52							
Laurentides (15)	061-51	061-52	064-51	064-52					

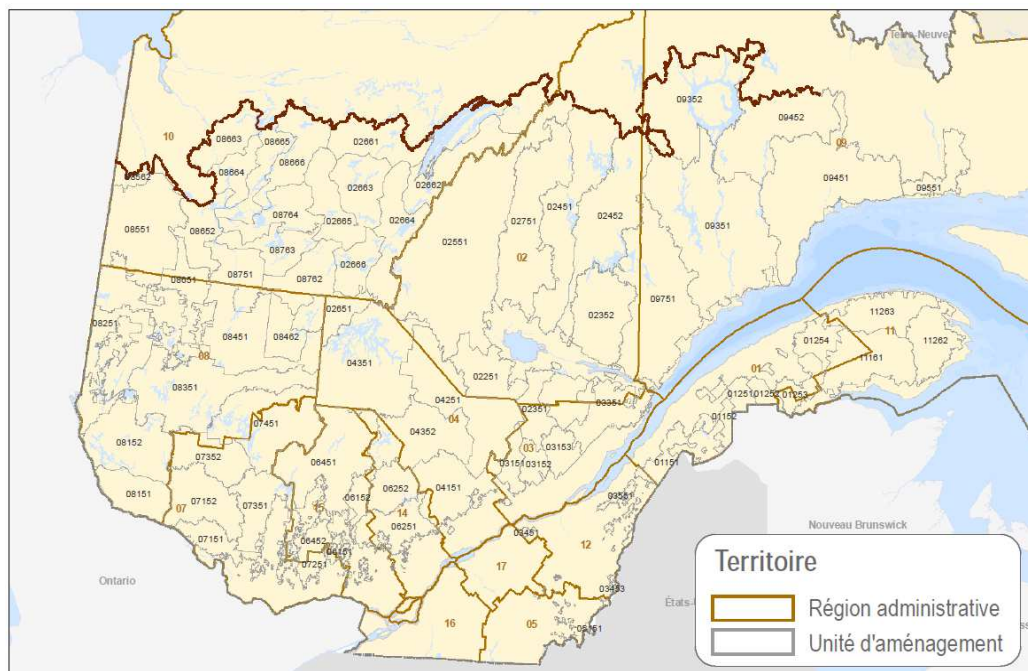


Figure 9. Unités d'aménagement en 2015 utilisées dans le Bilan 2008-2013²³

²³ Bureau du forestier en chef – Compilation interne.

Contribution et retombées économiques de la forêt

Apports à l'économie du Québec

L'industrie forestière joue un rôle moteur dans le développement économique du Québec. Ainsi, les produits forestiers ligneux et non ligneux continuent encore d'alimenter l'économie, malgré la situation économique difficile (pertes de revenus, pertes d'emplois et fermetures d'usines) (figure 10).

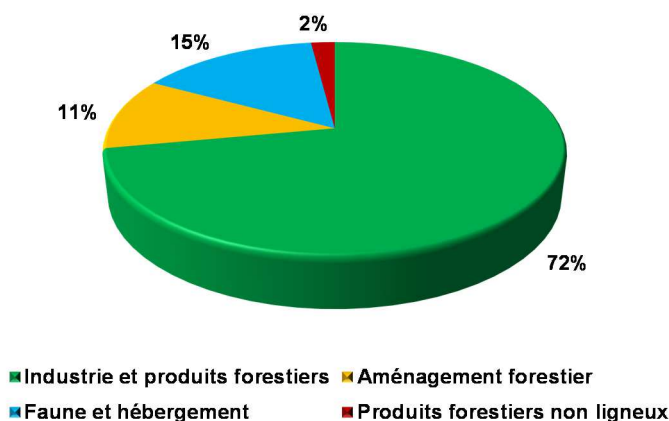


Figure 10. Importance des revenus totaux provenant des secteurs reliés à la forêt²⁴

La crise économique et financière à l'échelle internationale, plus particulièrement aux États-Unis, a entraîné depuis le début des années 2000 une baisse de la demande de produits ligneux et de nombreuses fermetures d'usines (figure 11). Toutefois, depuis 2012, le secteur connaît des signaux de reprise économique encourageants, conforté par une hausse des investissements et des exportations. En 2013, l'activité économique de l'industrie québécoise des produits ligneux générait un produit intérieur brut (PIB) de 8,3 G\$, soit une contribution de 2,7 % à la richesse globale produite au Québec²⁵. En comparaison, ce PIB se chiffrait à 9,3 G\$ en 2008.

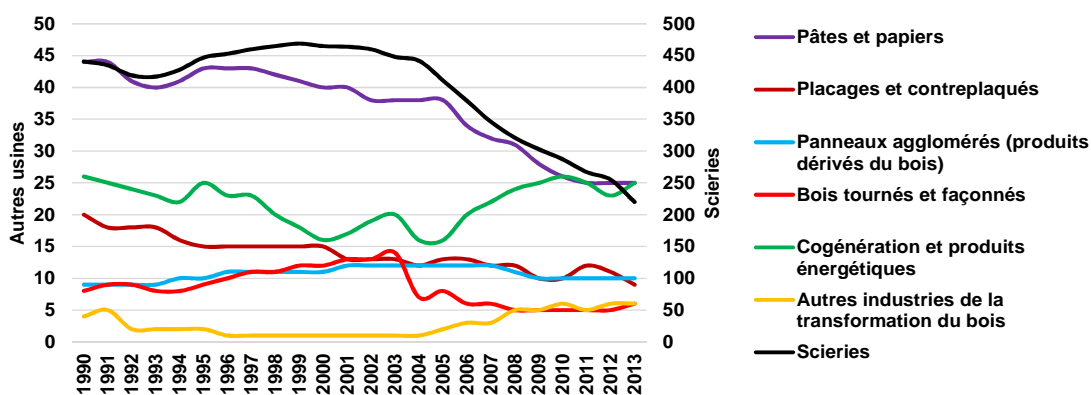


Figure 11. Variation du nombre d'usines de transformation au Québec entre 1990 et 2013²⁶

²⁴ Adapté de Beauregard (2015). Chantier sur la production de bois, *Le volet économique de la Stratégie d'aménagement durable des forêts*, Rapport final, février 2015, 65 p. <http://rendezvousdelaforet.gouv.qc.ca/chantiers/production-bois.asp> (consulté le 27 août 2015).

²⁵ MFFP (2015). Portrait statistique, édition 2015. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, données de 2012 et de 2013.

²⁶ Source : Registre forestier - MFFP, Direction du développement de l'industrie des produits du bois.

Même si la récolte et la transformation de la matière ligneuse jouent un rôle moteur dans l'économie du Québec, les produits forestiers non ligneux, la biomasse et les bioproduits offrent également un potentiel important de développement économique pour les régions. Ainsi, depuis le début de la crise forestière, leur mise en valeur suscite un intérêt au Québec. Les raisons de cet engouement se trouvent dans la recherche de possibilités de diversification, à travers de nouvelles filières de l'économie verte, mais également dans la volonté de revitaliser les régions forestières à la recherche de nouvelles opportunités de développement.

Autres apports économiques

Il existe une grande variété de produits de la forêt, du bois et de ses dérivés, dont certains sont moins apparents que d'autres. Alors que le bois est largement connu comme matériau de construction, de fabrication d'ameublements, combustible, matière première à la base de la fabrication du papier et du carton, il y a une foule d'autres produits provenant de la forêt qui font partie du quotidien, sans être véritablement connus.

Ainsi, nous portons des vêtements en rayonne, fabriquée à partir de la cellulose. Nous consommons de la crème glacée, de la gomme à mâcher, du chocolat chaud, de la pâte dentifrice, des produits cosmétiques, lesquels ont tous en commun un additif alimentaire à base de fibres ligneuses, qui assure la texture à ces produits. Par ailleurs, le vinaigre qui sert à la fabrication des marinades et du ketchup, est issu de la fermentation des sucres du bois. Le bois est également utilisé dans la fabrication de la matière isolante des fils électriques. Dans les voitures, le détonateur des coussins gonflables est composé de nitrocellulose, un dérivé du bois fabriqué au Québec. Un autre dérivé du bois, l'acétate de cellulose, donne une meilleure définition à l'image de nos écrans d'ordinateurs et de télévisions à cristaux liquides. Même les trombones sont recouverts d'un vernis à base de bois qui les empêche de rouiller. À ces produits, s'ajoutent de nouveaux constituants provenant de la fibre, tels les nanocristallines, la production d'éthanol et les papiers bioréactifs²⁷.

Emplois et collectivités dépendantes de la forêt

Les activités forestières sont reconnues comme un secteur industriel clé dans l'économie régionale du Québec. Selon les dernières données disponibles, plus de 200 municipalités du Québec auraient une dépendance à l'industrie des produits forestiers, dont 140 pour lesquelles ce niveau serait considéré élevé²⁸.

Cette importance du secteur forestier dans l'économie des régions du Québec (figure 12) se traduit par la présence d'activités d'aménagement forestier et par la transformation de la ressource ligneuse. Ces activités sont à l'origine de la création et du maintien de près de 60 000 emplois directs. Pour chaque emploi créé dans l'industrie forestière, d'autres emplois indirects sont aussi générés dans l'industrie du transport, des produits chimiques, des produits d'emballage et de l'énergie. Ainsi, 100 000 emplois directs et indirects sont créés par l'industrie de l'aménagement forestier ainsi que celles de la première et de la deuxième transformation du bois et de la fabrication du papier.

²⁷ Source : *La forêt québécoise – Source d'histoire, porteuse d'avenir*. <http://pleinderessources.gouv.qc.ca/media/forets-histoire.pdf> (consulté le 14 septembre 2015).

²⁸ MRNF (2006). *L'industrie de la transformation des produits forestiers : une présence vitale dans plusieurs municipalités québécoises*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 57 p.

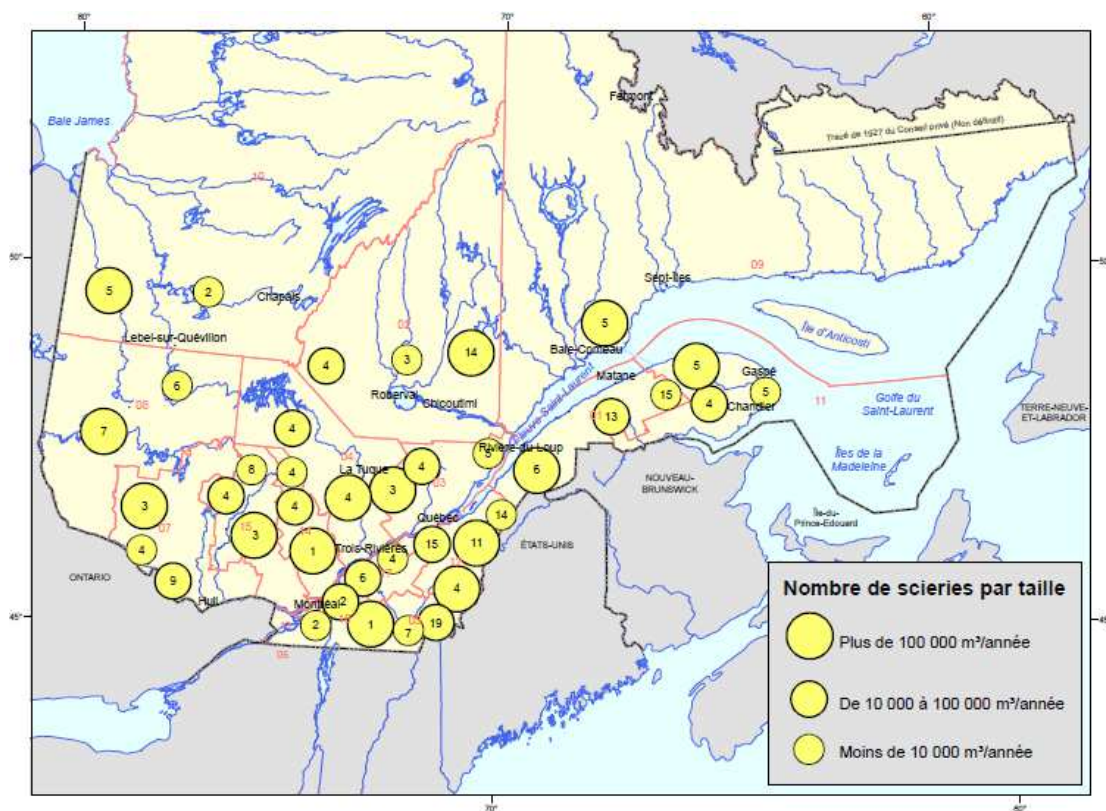


Figure 12. Les scieries au Québec en 2014²⁹

La valeur environnementale de la forêt

En plus de l'apport économique de la forêt en produits et biens tangibles, il est tout aussi essentiel de considérer l'incidence de ses nombreuses contributions environnementales. En réalité, la forêt contribue de multiples façons au bien-être de la société, que ce soit sur le plan de la protection des sols et de l'eau (Enjeu 13), du maintien de la biodiversité (Enjeux 1 à 5), comme milieu de récréation et de villégiature (Enjeu 18), en tant qu'habitats fauniques ou encore par ses contributions écologiques telles que son rôle dans la séquestration du carbone atmosphérique (CO₂) par la photosynthèse (Enjeu 15), processus contribuant à lutter contre les changements climatiques (Enjeu 14).

Ainsi, les écosystèmes forestiers et les ressources naturelles possèdent une valeur environnementale qu'il est nécessaire d'évaluer pour être en mesure de prendre de bonnes décisions de gestion. Présentement, les décideurs disposent de peu de moyens pour quantifier la valeur environnementale provenant des écosystèmes forestiers. Des méthodes se développent afin de combler cette lacune. C'est notamment le cas d'une méthode qui se base sur l'estimation de ce que la société perd lorsque les écosystèmes se dégradent. Elle est utilisée, à l'échelle canadienne, par des experts qui aident les décideurs à évaluer les options et les effets de politiques envisagées. La valeur environnementale s'assure de tenir compte des liens entre la santé de l'environnement et celle de l'économie.

Loisirs, culture, récréotourisme et villégiature

La forêt sert depuis longtemps de lieu où pratiquer des activités de loisirs. L'emplacement et l'accessibilité de la forêt et la disponibilité des installations de loisirs revêtent une grande importance pour l'exercice

²⁹ MFFP (2015). Portrait statistique, édition 2015. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. <http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/portrait-statistique-2015.pdf> (consulté le 14 septembre 2015). Mise à jour en novembre 2014 (MFFP – Communication personnelle).

d'activités de loisirs ou récréotouristiques qui en dépendent (Enjeu 18). Leur degré d'utilisation indique jusqu'à quel point la forêt est valorisée par la société à cet égard.

De plus, les personnes et les collectivités ont développé divers liens culturels, sociaux et spirituels les unissant à la forêt et basés entre autres sur leurs traditions, leurs expériences et leurs croyances. Ces valeurs peuvent être ancrées profondément et influencer l'attitude et le point de vue adoptés à l'égard de la forêt ainsi que la manière dont elle est gérée.

Le territoire forestier québécois est utilisé à des fins de conservation (aires protégées) (Enjeu 1), de récréotourisme (pouvoires, réserves fauniques, aires fauniques, zones d'exploitation contrôlée), d'enseignement (forêts d'enseignement et de recherche, forêts d'expérimentation) et de récolte forestière (figure 13). Le territoire compte 635 pouvoires, 86 zones d'exploitation contrôlée et 21 réserves fauniques³⁰. À cela, s'ajoutent quelque 47 000 citoyens et organismes privés ou publics bénéficiant d'un droit d'utilisation d'un terrain public³¹. En outre, 66 % des retombées économiques de ces industries vont directement dans des régions comptant moins de 500 000 habitants. Les régions du Nord-du-Québec (10), de la Côte-Nord (09) et de l'Abitibi-Témiscamingue (08) se démarquent particulièrement puisque les retombées varient de 500 \$ à 1 000 \$ par personne.

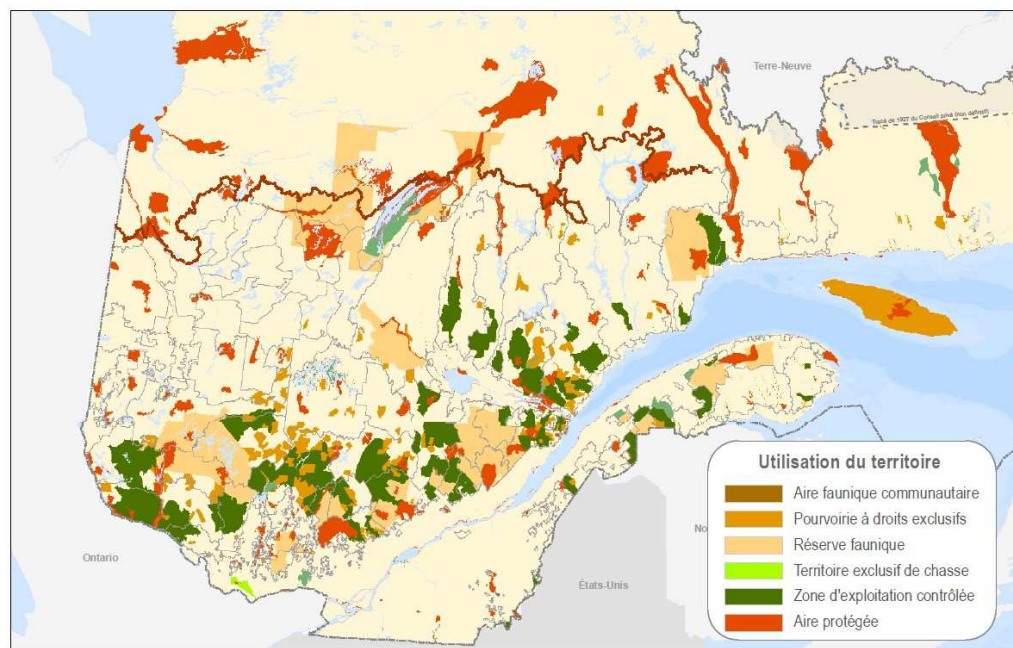


Figure 13. Principales infrastructures mises en place pour la conservation, le récréotourisme et la villégiature dans la forêt québécoise³²

L'utilisation de la forêt à des fins de mise en valeur de la faune

Les activités de chasse, de pêche et de piégeage comptent des milliers voire des dizaines de milliers d'adeptes au Québec (tableau 5)³³. De plus, ces activités génèrent des retombées économiques

³⁰ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – La faune et la nature en chiffres
<http://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/statistiques/nature-chiffres.jsp> (consulté le 28 juillet 2015).

³¹ <http://www.mern.gouv.qc.ca/territoire/droit/> (consulté le 26 août 2015).

³² Source : Bureau du forestier en chef.

³³ Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (2013). Retombées économiques des activités de chasse, de pêche et de piégeage au Québec en 2012 : synthèse. Étude réalisée par BCDM Conseil inc., Québec, 16 p.
<http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/retombees-economique-ccp.pdf> (consulté le 28 juillet 2015).

importantes pour le Québec et ses régions (Enjeu 18). Elles procurent 13 860 emplois équivalents temps plein et 453,7 M\$ en salaires versés à ces travailleurs³⁴.

Tableau 5. Activités de chasse, de pêche et de piégeage – Nombre d'adeptes et de jours d'activités, totaux et moyens en 2012³⁵

Activités	Nombre d'adeptes	Fréquentation		Fréquentation moyenne (jours/année)
		Nombre de jours	%	
Chasse	285 000	4 350 000	28,3	15,2
Pêche	711 610	9 199 143	59,9	13,1
Pêche sur glace	204 976	1 332 343	8,7	6,5
Piégeage	7 276	483 109	3,1	66,4
Total	–	15 364 595	100,0	–

Présence des Premières Nations³⁶

Les Premières Nations ont façonné l'histoire du Québec. Les liens qui les unissent à la forêt font partie intégrante de leur identité, leur existence et leur développement. Encore aujourd'hui, la forêt revêt une grande importance dans le mode de vie de plusieurs membres des communautés autochtones qui l'utilisent notamment pour la pratique de certaines activités de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette à des fins alimentaires, rituelles ou sociales. Plusieurs communautés sont aussi impliquées dans des activités liées à la mise en valeur du territoire forestier.

Outre le peuple Inuit, le Québec compte 10 Nations amérindiennes, dites Premières Nations, réparties en 41 communautés (tableau 6 et figure 14). La population des Premières Nations est passée de 76 787 en 2007 à 87 091 en 2012. Plusieurs de ces communautés sont localisées en milieu forestier.

Des Premières Nations revendiquent des droits ancestraux ou issus de traités sur la majorité du territoire québécois. De même, une partie de celui-ci est visée par des traités, soit : la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, conclue en 1975 avec les Cris et les Inuits du Québec, ainsi que la Convention du Nord-Est québécois, conclue en 1978 avec les Naskapis. Ces conventions en milieu nordique prévoient différentes obligations et différents droits et engagements pour les parties signataires sur leurs territoires d'application.

Par ailleurs, en 2002, le gouvernement du Québec et les Cris signaient *l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec* (ENRCQ), aussi connue sous le nom de « Paix des Braves », qui comprend notamment un régime forestier adapté. Ce régime prévoit, sur son territoire d'application, des adaptations au régime forestier québécois pour une meilleure prise en compte du mode de vie traditionnel des Cris, une intégration accrue des préoccupations de développement durable et une participation des Cris aux différents processus de planification et de gestion des activités d'aménagement forestier.

En 2004, *l'Entente de principe d'ordre général (EPOG) entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada* a été signée, une étape qui sert de cadre aux négociations en vue de la conclusion d'un traité. L'EPOG prévoit notamment que le traité reconnaîtra les droits ancestraux, y compris le titre aborigène, lesquels droits auront des effets et s'exerceront selon les modalités qui seront prévues au traité.

³⁴ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – La faune et la nature en chiffres. <http://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/statistiques/nature-chiffres.jsp> (consulté le 28 juillet 2015).

³⁵ Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (2013). Retombées économiques des activités de chasse, de pêche et de piégeage au Québec en 2012. <http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/retombees-economique-ccp.pdf> (consulté le 28 septembre 2015).

³⁶ Le terme « Premières Nations » réfère aux communautés autochtones à l'exception des Inuits.

Tableau 6. Population des Premières Nations³⁷ du Québec en 2007 et en 2012³⁸

Nations	Communautés	2007	2012
Abénaquis	Odanak	1 864	2 271
	Wôlinak	227	306
	TOTAL	2 091	2 577
Algonquins	Hunter's Point	209	222
	Kebaowek	807	951
	Kitcisakik	437	469
	Kitigan Zibi	2 707	3 021
	Lac-Rapide	650	712
	Lac Simon	1 620	1 912
	Pikogan	870	996
	Timiskaming	1 630	1 926
	Winneway	715	817
	TOTAL	9 645	11 026
Atikameks	Manawan	2 329	2 588
	Obedjiwan	2 434	2 697
	Wemotaci	1 558	1 747
	TOTAL	6 321	7 032
Cris	Chisasibi	3 813	4 133
	Eastmain	656	716
	Mistissini	3 982	3 691
	Nemiscau	623	771
	Oujé-Bougoumou	709	820
	Waskaganish	2 396	2 771
	Waswanipi	1 790	2 179
	Wemindji	1 361	1 481
	Whapmagoostui	821	921
TOTAL	16 151	17 483	
Hurons-Wendats	Wendake	3 006	3 845
	Pessamit	3 570	3 844
Innus-(Montagnais)	Essipit	416	639
	Enamen Shipu	1 056	1 098
	Mashteuiatsh	4 886	6 176
	Matimekosh–Lac-John	846	895
	Ekuanitshit	537	579
	Nutashkuan	932	1 048
	Pakuashipi	302	349
	Uashat-Mini Etenam	3 654	4 192
	TOTAL	16 199	18 820
	Malécites	Cacouna et Whitworth	786
Micmacs	Gespeg	506	643
	Gesgapegiag	1 259	1 412
	Listuguj	3 339	3 672
	TOTAL	5 104	5 727
Mohawks	Akwesasne (Québec seulement)	5 132	5 528
	Kahnawake	9 570	10 336
	Kanesatake	2 025	2 321
	TOTAL	16 727	18 185
Naskapis	Kawawachikamach	673	1 170
Indiens inscrits et non associés à une nation		n.d.	124
Total		76 787	87 091

³⁷ Comprend la population résidente et non résidente de la communauté.

³⁸ Source : Secrétariat aux affaires autochtones – Statistiques des populations autochtones du Québec 2012
<http://www.autochtones.gouv.qc.ca/nations/population.htm> (consulté le 29 juillet 2015). Statistiques 2007 de la même source et publiées au Bilan 2000-2008.



Figure 14. Localisation des Premières Nations³⁹



Crédit photo : PekuakamiInuatch Takuhikan (Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean)

³⁹ Source : Secrétariat aux affaires autochtones (2011) http://www.autochtones.gouv.qc.ca/nations/cartes_communautes.htm (consulté le 27 août 2015).